

# L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'entrée de la Convention d'objectifs et de gestion 2013

N°28-Août 2016

En Île-de-France, en 2013 un potentiel de 48,9 places est offert pour 100 enfants de moins de 3 ans. L'offre réalisée par les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, micro-crèche, crèche familiale et parentale, jardin d'enfants) est le premier contributeur de cette offre globale : depuis 2011, année de référence du rééquilibrage territorial, le nombre de places d'accueil rapporté à la population estimée des enfants de moins de 3 ans est passé de 22,7 % à 23,8 % en 2013. L'accueil proposé par les assistantes maternelles est le deuxième contributeur avec 18,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. La garde au domicile des parents contribue pour 4,1 places. L'école élémentaire, de façon plus marginale, offre à 1,3 % des enfants de moins de 3 ans une préscolarisation et finalement, le recours au complément de mode de garde structure participe pour 0,9 % à l'offre globale. Au total la capacité théorique d'accueil atteint 260 000 places. Le territoire francilien est couvert de manière inégale par les différents modes d'accueil du jeune enfant. Si les disparités sont révélées par des taux de couverture globaux allant de 29,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en Seine-Saint-Denis à 61,6 places dans les Hauts-de-Seine, elles sont également le reflet d'une couverture territoriale différente selon le type du mode de garde.

Par leur contribution aux financements de l'offre d'accueil pour les jeunes enfants, et grâce à la solvabilisation apportée aux familles dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) avec les prestations de mode de garde, les caisses d'allocations familiales sont des acteurs majeurs de la politique petite enfance. Au cœur des débats qui animent les pouvoirs publics sur ce sujet sensible qui touche aussi d'autres domaines des politiques publiques, la fiscalité, l'emploi, ... la branche Famille a inscrit sur la période 2013-2017, couverte par la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) la liant à l'État, des réflexions visant à renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires. Tant dans le domaine de l'accueil collectif que de l'accueil individuel, des solutions nouvelles sont développées. Ces solutions peuvent appeler leur conjugaison avec des actions menées en partenariat avec des partenaires privilégiés telles que les assemblées départementales et l'éducation nationale. La vision partagée est celle de la réduction des inégalités territoriales et des inégalités sociales en accordant une attention soutenue aux territoires de la politique de la ville et aux familles les plus démunies en situation de pauvreté.

L'animation de cette réflexion repose sur l'analyse de la capacité d'accueil proposée par les modes de garde formels, la garde collective grâce aux différents établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), la garde individuelle via les compléments de libre choix du mode de garde (Cmg) en cas de recours à la garde d'un enfant par une assistante maternelle, ou par une employée au domicile des parents ou encore en

cas de recours à une association, entreprise ou micro-crèche. Dans un autre registre, celui du choix des parents souhaitant réduire ou arrêter un certain temps leur activité professionnelle dans le but d'élever leur enfant, il faut savoir que les Caf peuvent également compenser la perte financière liée à la réduction ou l'arrêt de l'activité professionnelle.

Grâce à la diversité des offres de garde, les familles peuvent alors choisir celle qui correspond le mieux à leurs besoins et au mode éducatif voulu pour leurs enfants et cet enjeu, permettant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale pour les parents de jeunes enfants, est central pour la branche Famille.

Que peut-on dire de la couverture territoriale de l'Île-de-France sur le sujet de l'accueil du jeune enfant en 2013 au démarrage de la nouvelle Cog ? Fondée sur l'analyse de la capacité d'accueil mobilisée sur l'ensemble de ce territoire, elle correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants âgés de moins de 3 ans à un instant donné. En ce sens, les réflexions qui suivent s'appuient sur les préconisations de l'Observatoire national de la petite enfance, qui au fil des ans a affiné sa méthode de comptage et dont s'inspirent les lignes d'analyse qui suivent. Elles participent de l'évaluation de la politique petite enfance qui sera utile à la fin de la Cog 2013-2017 pour permettre de suivre si les tendances observées ont été régulées ou devront être régulées dans le cadre de futures décisions qui pourront appeler nécessairement des choix budgétaires.

En termes de méthode, elles sont fondées sur la connaissance des places mises à disposition pour les enfants de moins de 3 ans par les éta-

blissements d'accueil collectif ou familial, par les assistantes maternelles, par les salariés au domicile des parents et l'école maternelle. La disponibilité de ces informations est approchée pour certaines d'entre elles en mobilisant les données sur l'accueil constaté et c'est le cas pour les salariés gardant de jeunes enfants au domicile des parents, pour l'école maternelle et pour les micro-crèches, entreprises ou associations financées par la Paje.

## L'offre collective des modes de garde

- En 2013, 3 026 établissements d'accueil du jeune enfant offrent 126 252 places aux enfants de moins de 3 ans

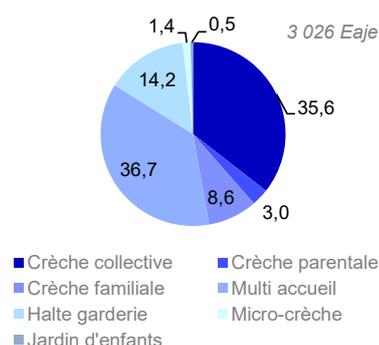
Les établissements d'accueil du jeune enfant, Eaje, sont une des composantes du volet de la garde de l'enfant âgé de moins de 3 ans. Au 31 décembre 2013, ces établissements sont au nombre de 3 026. Depuis 2011, année de référence de la mise en place du rééquilibrage territorial, sur l'ensemble de la région Île-de-France, le nombre d'établissements a crû de 3,2 %. Le multi-accueil y a fortement participé, avec une augmentation de 14,8 %. Le développement de ce type de structure a été particulièrement accompagné par la branche Famille : sa part représente en 2013, 36,7 % des Eaje (cf. figure 1.) soit légèrement plus que les crèches collectives.

Les Eaje sont principalement implantés à Paris et dans les départements de la petite couronne où la population des enfants de moins de 3 ans y est plus fortement marquée. Ainsi, plus on s'éloigne du centre de la région, plus le nombre d'établissements diminue au profit d'une offre de garde individuelle plus importante.

En 2013, le nombre de places en Eaje s'élève à 126 252 soit 4 821 places (+ 4,0 %) de plus qu'en 2011, principalement du fait d'une augmentation sensible des places en multi-accueil (+ 14,1 %). Les autres types de structures d'accueil accusent une baisse d'offre de places de - 3,9 % pour les haltes-garderies, de - 1,2 % pour les crèches collectives. Quant aux places en crèches familiales, elles progressent de 1,4 point entre les deux périodes.

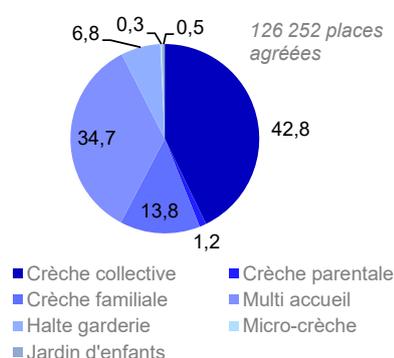
Les crèches collectives offrent près de la moitié des places et le multi-accueil, un peu plus d'un tiers (cf. figure 2.). Le département parisien concentre le quart des places en Eaje franciliens alors que le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne en représentent à eux deux, un huitième. Néanmoins, selon la nature de l'établissement, la répartition des places entre les départements varie. Parmi les 54 000 places en crèche collective, un peu plus de 4 sur 10 sont situées à Paris qui offre aussi le tiers des places en crèche parentale et en halte-garderie. À l'opposé, parmi les 17 360 places offertes par les crèches familiales, près de 7 sur 10 sont situées dans les départements de grande couronne. C'est dans les Hauts-de-Seine que l'offre de places en multi-accueil est la plus forte (29,3 %).

Figure 1. Répartition du nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant en 2013 (%)



Sources: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013.

Figure 2. Répartition du nombre de places agréées en établissements d'accueil du jeune enfant en 2013 (%)



Sources: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013.

C'est à Paris que le nombre de places multi-accueil a connu sa plus forte hausse (+ 42,5 %) et dans le Val-d'Oise qu'il a le plus baissé (- 25,1 %). Dans les autres départements, la hausse s'étage de 3,7 % en Seine-et-Marne à 26,8 % dans le Val-de-Marne. L'offre de places en crèches familiales a augmenté de 67,1 % dans le Val-d'Oise alors que six départements sur huit accusent une baisse de cette offre, de - 3,1 % en Essonne à - 16,4 % dans les Hauts-de-Seine.

Quant aux places en crèches collectives, leur nombre a le plus baissé en Seine-Saint-Denis (- 13,6 %), dans une moindre mesure dans les Hauts-de-Seine (- 5,0 %) et les Yvelines (- 3,6 %). En revanche, à Paris, dans le Val-de-Marne et en Essonne, l'offre a progressé de + 1,1 % à + 2,5 %. Dans les autres départements, l'évolution est atone.

Enfin, l'offre de places dans les haltes-garderies a subi une baisse sensible en Seine-Saint-Denis d'un peu moins d'un quart. Les autres départements suivent la même tendance mais dans une moindre mesure, de - 2,3 % en Essonne à - 7,7 % dans les Yvelines.

Au final, entre 2011 et 2013, l'offre globale de places a progressé dans le Val-de-Marne de 5,8 % et en Seine-Saint-Denis, de 6,9 %. Dans les autres départements, elle s'étage de 1,9 % dans les Hauts-de-Seine à 5,8 % dans le Val-de-Marne. Seule la Seine-et-Marne affiche une réduction de places de - 1,8 %.

#### ■ Entre 2011 et 2013, la capacité d'accueil par les établissements collectifs pour 100 enfants de moins de 3 ans progresse de 1,1 point

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans ayant potentiellement besoin d'un mode de garde atteint en Île-de-France, 531 600 enfants (cf. encadré 1. [Méthodologie](#)). L'offre moyenne de places pour 100 enfants de moins de 3 ans par les établissements d'accueil collectif du jeune enfant, percevant la prestation de service unique (1), est de 23,8. Les places en crèches collectives et en

multi-accueil sont le type d'accueil où le nombre de places offert est le plus élevé (18,4), soit 4,9 points de plus que pour la France entière. L'offre de places en crèches familiales permet à 3,3 enfants d'être accueillis par ce mode de garde et les micro-crèches participent à l'accueil pour 0,1.

C'est à Paris et dans les Hauts-de-Seine que l'offre de places pour 100 enfants par les crèches collectives est la plus élevée. Quant au multi-accueil, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis en offrent le plus. Finalement, dans les départements Parisien et Alto-Séquanais, au total, l'offre de garde permet à plus d'un tiers de leur population enfantine d'être potentiellement accueillie dans un Eaje. En Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise, cette offre ne le permet qu'à guère plus de 1 enfant sur 8.

Depuis 2011, la capacité théorique d'accueil par les Eaje croît en Île-de-France de 22,7 places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans à 23,8 places en 2013.

Le taux de couverture des enfants âgés de moins de 3 ans par les équipements progresse dans 3 départements (Paris, Val-de-Marne et Yvelines), 4 autres enregistrent une hausse du taux de couverture inférieure ou égale à la moyenne régionale (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Essonne et Val-d'Oise) et 1 département (Seine-et-Marne) connaît une très légère baisse du niveau de l'offre (cf. [tableau 1](#)).

#### Encadré 1. : Méthodologie

Construction de l'indicateur synthétique pour estimer l'offre de garde pour les enfants de moins de 3 ans

##### 1. L'offre

Elle se décompose entre l'accueil collectif et l'accueil individuel. Plusieurs données sont mobilisées pour obtenir la capacité théorique d'accueil :

- L'accueil collectif : les places dans les équipements d'accueil collectif, crèches collectives, crèches familiales, crèches parentales, haltes-garderies, micro-crèches, places en multi-accueil sont recensées à partir de la table MTEAJE où sont renseignées les établissements percevant la prestation de service unique (PSU).

- L'accueil individuel est approché par :

a. L'offre potentielle chez les assistantes maternelles libres. Elle est évaluée à partir de plusieurs sources : les données de l'ACOSS qui recense la totalité des cotisations sociales prises en charge par la Cnaf pour la garde des jeunes enfants ; les données issues de de l'enquête Pmi de la DREES concernant le nombre de places total offertes par les assistant(e)s maternel(le)s.

b. Le recours par les parents au volet complément de libre de choix du mode de garde de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Il traduit l'accueil constaté ou l'usage par les familles, en cas d'emploi direct d'une garde à domicile ou en cas de recours à une entreprise, une association, qui emploie une assistante maternelle ou une garde à domicile ou en cas de micro-crèche.

c. La préscolarisation des enfants de moins de 3 ans (données de la DEPP - Éducation nationale)

##### 2. La demande

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans est estimé à partir des données de la DEPP (Éducation nationale) fournies au niveau départemental pour les enfants préscolarisés, des données issues du recensement de la population en 2011 et en 2013. Des traitements spécifiques ont été réalisés par la Direction des Statistiques et de la recherche de la Cnaf (DSER), qui applique la structure du recensement aux données de l'Éducation nationale pour obtenir le nombre d'enfants de moins de 3 ans par commune susceptibles d'être accueillis par un mode de garde.

(1) « La prestation de service unique (Psu) est une aide au fonctionnement versée au gestionnaire de l'établissement qui accueille des enfants âgés de moins de 3 ans. La Psu est égale à 66 % du prix de revient horaire de l'accueil de l'enfant dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la Cnaf, déduction faite des participations familiales. Afin de bénéficier de ce soutien, l'établissement doit calculer les participations familiales à partir d'un barème national fixé par la Cnaf. Ce barème s'applique aux revenus du ménage en tenant compte du nombre d'enfants à charge. » in Accueil du jeune enfant en 2014 - rapport 2015 de la Cnaf.

Tableau 1. Nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2011 et 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
<b>2011</b>									
Places en Eaje*	30 685	24 112	12 563	13 225	8 004	13 530	11 024	8 288	<b>121 431</b>
Population des enfants de moins de 3 ans	86 696	73 222	82 993	61 953	59 269	59 975	54 676	57 168	<b>535 952</b>
Places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans	35,4	32,9	15,1	21,3	13,5	22,6	20,2	14,5	<b>22,7</b>
<b>2013</b>									
Places en Eaje*	32 090	24 573	13 424	13 988	7 862	14 303	11 478	8 534	<b>126 252</b>
Population des enfants de moins de 3 ans	83 087	72 143	83 402	61 258	59 209	59 364	55 182	57 937	<b>531 582</b>
Places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans	38,6	34,1	16,1	22,8	13,3	24,1	20,8	14,7	<b>23,8</b>

Sources: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2011,2013 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2011,2013.

\*Ne sont comptabilisées que les places concernées par la prestation de service unique excluant ainsi les places en crèches d'entreprise.

## ■ L'offre de places s'est davantage développée dans les communes déjà bien dotées et où le besoin de garde est fort

Selon les communes (cf. encadré 2. Calcul de l'évolution de la capacité théorique d'accueil par les Eaje), cette évolution de la capacité d'accueil présente des disparités. La variation du nombre de places offertes passe de - 132 à + 265 places entre 2011 et 2013 (cf. tableau 2.). Parmi les 460 communes franciliennes concernées ici, six communes sur dix n'ont pas créé de places. Tandis que 10 % des communes affichent une baisse de places nette d'accueil inférieure ou égale à - 10, un tiers des communes affiche un supplément de places net d'accueil compris entre 6 et 265 places. Il est à noter que les efforts en termes de création de places, entre 6 et 21 places pour la population des enfants de moins de 3 ans sont situés sur les communes de la grande couronne. En effet, dans

le 7ème décile, près de huit communes sur dix sont dans un de ces départements, plus fortement dans les Yvelines où près de la moitié des communes concernées est touchée par cette augmentation, suivi de l'Essonne. Néanmoins, ce sont les communes de Paris ou de la petite couronne qui affichent un supplément de places nettes d'accueil supérieur à 48 : près de sept communes sur dix sont situées à Paris ou en petite couronne. À Paris, douze arrondissements sur vingt sont parvenus à créer jusqu'à 265 places, notamment les 12ème, 15ème, 17ème, 18ème et 19ème arrondissements. La population des enfants âgée de moins de 3 ans, de taille variable selon les communes, a connu des évolutions également contrastées sur cette même période, de - 765 à + 349 enfants. Ainsi, un tiers des communes a vu la population des enfants de moins de 3 ans augmenter de plus de 14 enfants, dont 10 % d'entre elles correspondent à une progression d'au moins 66 enfants. Le quart des communes

### Encadré 2 : Calcul de l'évolution de la capacité théorique d'accueil par les Eaje

L'évolution de la capacité théorique d'accueil par les Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2013 est observée selon le niveau atteint en 2011, année de référence du rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance. La réduction des disparités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant constitue un des axes forts de la politique petite enfance de la branche Famille inscrite dans la Cog 2013-2017.

Afin d'évaluer l'adéquation entre le besoin de garde et l'évolution de l'offre de la capacité d'accueil sur les territoires franciliens, les 839 communes n'étant pas dotées d'équipements collectifs ni en 2011 ni en 2013 ont été retirées de l'analyse qui suit. De plus, les 17 communes qui en 2011 n'avaient pas d'équipements collectifs mais s'en sont dotées entre 2011 et 2013 sont exclues de l'analyse. De même, 1 commune dotée d'une offre de places en 2011 supprimée en 2013 n'en fait pas partie. Ainsi,

la dynamique de l'offre, étudiée ici, porte sur 460 communes franciliennes (2).

Naturellement, les 35 100 enfants vivant sur les communes qui ne sont pas dotées d'équipements collectifs n'ont pas été pris en compte. Le besoin de garde en 2013 porte alors sur 497 500 enfants. Il est comparé aux enfants de moins de 3 ans en 2011, 500 800 enfants. Rappelons que le recensement des enfants ayant un besoin de garde est estimé, tant en 2011 qu'en 2013, selon les récentes préconisations de la Cnaf à partir des données issues du recensement de la population, et de celles de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP - Éducation Nationale) fournies au niveau départemental pour les enfants préscolarisés. Des traitements spécifiques ont été réalisés par la Direction des statistiques et de la recherche de la Cnaf (DSER), qui applique la structure du recensement aux données de l'Éducation nationale pour obtenir le nombre d'enfants de moins de 3 ans par commune susceptibles d'être accueillis par un mode de garde.

(2) Sont concernés, pour Paris, les 20 arrondissements, pour les Hauts-de-Seine 35 communes sur 36, pour la Seine-Saint-Denis l'ensemble des communes, pour le Val-de-Marne 46 communes sur 47, pour la Seine-et-Marne 73 communes sur 514, pour les Yvelines 91 communes sur 262, pour l'Essonne 88 communes sur 196 et pour le Val-d'Oise 67 communes sur 185.

de Seine-Saint-Denis est concerné par cette forte évolution du besoin de garde. En Île-de-France, 10 communes connaissent une progression de plus de 140 enfants entre 2011 et 2013 : Meaux (349 enfants), Massy (247), La Courneuve (238), Saint-Ouen (210), Paris 17ème (174), Noisy-le-Sec (172), Argenteuil (156), Boulogne-Billancourt

plus – sont celles ayant connu le plus fort développement de l'offre avec + 5 134 places entre 2011 et 2013, soit une hausse moyenne de 23,5 places par commune. Ce sont également celles ayant vu la population des enfants âgés de moins de 3 ans croître le plus fortement, avec + 8 179 enfants, soit une augmentation moyenne de 38 enfants par

Tableau 2. Évolution par décile du besoin et de l'offre en accueil collectif entre 2011 et 2013

Évolution par commune	Du besoin	De l'offre	De la capacité pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans
	En nombre d'enfants	En nombre de places	En point de pourcentage
<i>Indicateur de distribution</i>			
Minimum	-765	-132	-32
Premier décile	-80	-10	-3
Deuxième décile	-43	0	-1
Troisième décile	-17	0	-0
Quatrième décile	-6	0	0
Cinquième décile	-2	0	0
Sixième décile	4	0	1
Septième décile	14	6	2
Huitième décile	37	21	3
Neuvième décile	66	48	6
Maximum	349	265	226

Sources: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2013.

(152), Le Bourget (149) et Bussy-Saint-Georges (142). À l'inverse, 10 % des communes ont connu une baisse du nombre d'enfants de cette tranche d'âge inférieure ou égale à - 80, surtout à Paris.

Entre 2011 et 2013, la capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans, a véritablement augmenté dans un tiers des communes franciliennes,

commune. Ces communes appartenant aux 3ème et 4ème quartiles sont surtout des communes des départements de la grande couronne, notamment les Yvelines et l'Essonne. Quant au quartile supérieur à 100 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, près d'un tiers de ces communes se situe en Seine-et-Marne.

Tableau 3. Capacité théorique d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant entre 2011 et 2013

Capacité théorique d'accueil en 2011 pour 100 enfants de moins de 3 ans	Nombre de communes	Évolution du besoin en nombre d'enfants		Évolution de l'offre en nombre de places	
		Total	Moyenne par commune	Total	Moyenne par commune
2,5 à 15,4	118	-3 980	-33,7	-184	-1,6
15,5 à 21,4	115	-7 932	-69,0	-953	-8,3
21,5 à 32,0	114	2 679	23,5	809	7,1
32,1 à 100,0	104	5 500	52,9	4 325	41,6
Supérieure à 100,0	9	363	40,3	566	62,9

Sources: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2013.

principalement dans les communes situées dans les départements de la grande couronne, notamment les Yvelines. Dans un autre tiers, la capacité a baissé d'au moins - 1 place, dans des communes situées également dans les départements de la grande couronne, correspondant vraisemblablement à une évolution contrastée sur le territoire de l'évolution du besoin de garde.

Le rassemblement des 460 communes en 5 sous-groupes selon leur capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2011 (cf. tableau 3.), permet de constater qu'entre 2011 et 2013, l'offre de places s'est davantage développée dans les communes où la progression de la population des enfants âgés de moins de 3 ans a été la plus forte et dans les communes déjà les mieux dotées, celles dont le taux de couverture s'étage de 21,5 à 100,0 % : ainsi, les 218 communes ayant les capacités théoriques d'accueil les plus fortes en 2011 - autour de la moyenne régionale et

## L'offre de garde par les assistantes maternelles

Le nombre de places pour la garde chez les assistantes maternelles n'étant pas directement disponible, il est obtenu à partir de l'enquête Pmi et de la mobilisation des données de l'Acoss (cf. encadré 1. méthodologie). En Île-de-France en décembre 2013, 100 630 places sont destinées aux enfants de moins de 3 ans chez les assistantes maternelles (cf. tableau 4). Cette offre étant l'une des premières alternatives envisagées par les familles lorsqu'une place en crèche n'est pas disponible, elle vient compléter le mode de garde collective. Le nombre de places chez les assistantes maternelles varie selon les départements pour s'établir de 5 000 (pour Paris) à près de 20 000 places (pour la Seine-et-Marne) ; plus de 6 places sur 10 sont offertes en grande couronne, un peu moins d'un tiers en petite couronne, tandis que Paris n'offre que 5 % des places.

Globalement, lorsque l'offre chez les assistantes maternelles est rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant en Île-de-France, près de 19 places pour 100 enfants leur sont potentiellement offertes. Cette couverture varie selon les départements, pour s'établir de 6,7 places à Paris à 33,1 places en Seine-et-Marne. Le département parisien est le moins pourvu (3 fois moins de places que la moyenne régionale) sans doute en raison

■ Le nombre de bénéficiaires du complément de mode de garde - assistante maternelle est stable

En décembre 2013, 75 127 enfants de moins de 3 ans vivent dans un foyer qui perçoit le Cmg pour le recours à une assistante maternelle. Plus de 6 enfants sur 10 bénéficiaires de ce mode de garde vivent dans un département de la grande cou-

Tableau 4. Nombres de places chez les assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Places chez les assistantes maternelles	5 529	11 138	9 970	9 679	19 575	15 101	15 758	13 879	100 630
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	83 087	72 143	83 402	61 258	59 209	59 364	55 182	57 937	531 582
Places pour 100 enfants de moins de 3 ans	6,7	15,4	12,0	15,8	33,1	25,4	28,6	24,0	18,9

Sources: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2013.

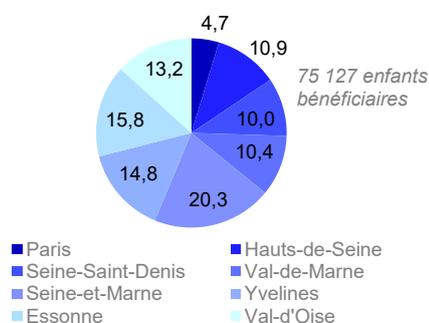
de la forte offre de places en accueil collectif et de la structure du parc des logements parisiens ne permettant pas toujours de répondre aux normes d'accueil exigées par la Pmi. Plus la densité urbaine diminue, plus le nombre de places pour 100 enfants augmente : ainsi les départements de la grande couronne ont des taux de couverture par les assistantes maternelles supérieurs à la moyenne régionale, de 24 à 33 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

### Les prestations individuelles des modes de garde

La branche Famille de la sécurité sociale a développé en direction des familles une palette de prestations pour accompagner les parents de jeunes enfants dans la conciliation de leur vie familiale et professionnelle. Dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant, le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) offre différents volets aux familles : celles-ci peuvent avoir recours soit à une assistante maternelle en emploi direct, soit à une personne employée au domicile des parents, soit à une structure mettant à disposition une assistante maternelle ou une garde à domicile ou à une micro-crèche. Ainsi, le Complément de mode de garde est décliné selon 3 possibilités : assistante maternelle, garde à domicile, structure. Une autre prestation peut être attribuée aux familles dont l'un des deux parents fait le choix de réduire ou stopper son activité professionnelle durant une période définie dans le but d'élever son enfant, le Complément de libre choix d'activité (Clca). L'analyse de leurs données permet de rendre compte des usages et des évolutions du recours des familles à ce type de prestation. Les modes de garde individuelle sont dans une certaine mesure plus développés dans les départements où les familles ont des niveaux de vie plus élevés, comme à Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines, ils constituent pour les familles une alternative aux modes de garde collective.

ronne contre un peu moins d'un tiers en petite couronne et à peine 5,0 % à Paris. Il peut répondre au manque de places dans les établissements d'accueil du jeune enfant, les départements les moins pourvus en accueil collectif sont ceux où ce volet de la garde individuelle est le plus utilisé. En Seine-et-Marne, où seulement 13,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont offertes dans les Eaje, résident 20,3 % des enfants de cette tranche d'âge dont les parents bénéficient d'un Cmg assistante maternelle (cf. figure 3.).

Figure 3. Répartition des enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Complément mode de garde - assistante maternelle en 2013 (%)



Sources: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013.

Depuis 2011, le nombre des bénéficiaires franciliens de cette prestation est en légère diminution, - 0,4 %. Toutefois, à Paris, surtout, et dans le Val-de-Marne, la baisse du nombre de bénéficiaires est sensible, - 7,3 % et de - 3,8 % tandis que dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis, leur nombre a augmenté, + 1,7 % et + 3,7 %. Quant aux départements de la grande couronne, les évolutions s'étagent de - 1,6 % dans les Yvelines à + 0,9 % en Seine-et-Marne. Ces évolutions départementales sont vraisemblablement un écho aux fluctuations de l'offre collective, où à Paris elle a augmenté, entre 2011 et 2013, de 3,2 places pour 100 enfants, ou bien en Seine-Saint-Denis d'à peine 1 place pour 100 enfants, ou encore dans les Yvelines où elle a augmenté de 1,5 place pour 100 enfants.

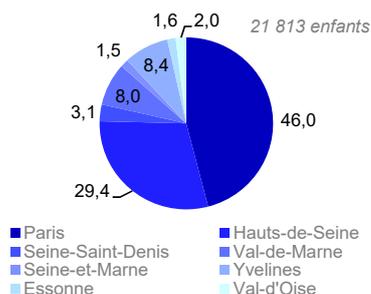
■ Une baisse sensible du recours à la garde au domicile parental

En 2013, ce sont 21 813 enfants de moins de 3 ans qui bénéficient du Complément de mode de garde – garde à domicile, dont près de la moitié d’entre eux se trouve sur le département parisien et un peu plus d’un quart dans les Hauts-de-Seine (cf. figure 4.). Cette prestation de garde offre aux parents la possibilité d’employer eux-mêmes l’assistante parentale qui s’occupe de leur(s) enfant(s). Ce mode de garde, plus coûteux, explique en partie que les 3/4 des enfants bénéficiaires de cette offre vivent dans les départements franciliens les plus dotés économiquement.

Depuis 2011, le nombre d’enfants bénéficiaires baisse globalement en Île-de-France de – 12,6 %. Tous les départements sont concernés, même à Paris et dans les Hauts-de-Seine où les enfants bénéficiaires sont les plus représentés. Des places qui se créent en accueil collectif ou chez les assistantes maternelles peuvent expliquer dans une certaine mesure, la baisse du recours à cette prestation.

L’usage de cette prestation est un élément de la couverture des modes de garde des enfants de moins de 3 ans (3). Rapporté au nombre d’enfants de cette tranche d’âge, ce sont 4,1 places pour 100 enfants qui sont offertes en Île-de-France, en 2013 (cf. tableau 5.). C’est à Paris et dans les Hauts-de-Seine que les taux de couverture sont les plus élevés : 3 fois plus de places à Paris et 2 fois plus dans les Hauts-de-Seine, que la moyenne régionale, à peine 1 place pour 100 enfants de moins de 3 ans dans les départements de l’Essonne, la Seine-et-Marne, le Val-d’Oise et la Seine-Saint-Denis.

Figure 4. Répartition des enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Complément de mode garde - garde à domicile en 2013 (%)



Sources: Caisses d’allocations familiales d’Île-de-France, 2013.

Tableau 5. Nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans offertes par le Complément de mode de garde – garde à domicile, en 2013

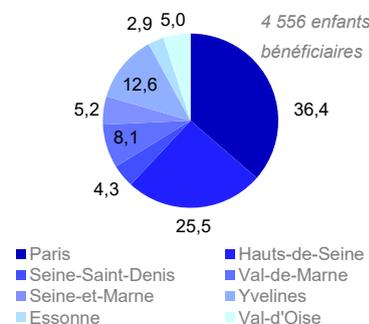
	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Cmg Garde à domicile	10 027	6 419	684	1 755	327	1 834	339	428	21 813
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	83 087	72 143	83 402	61 258	59 209	59 364	55 182	57 937	531 582
Pour 100 enfants de moins de 3 ans	12,1	8,9	0,8	2,9	0,6	3,1	0,6	0,7	4,1

Sources: Caisses d’allocations familiales d’Île-de-France, 2013 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2013.

■ Un recours au Complément de mode de garde - structure encore faible mais en progression

Le Cmg structure consiste pour les parents à recourir à un prestataire, association ou entreprise qui met à leur disposition une assistante maternelle agréée ou une garde d’enfants au domicile parental, ou à recourir à une micro-crèche. Cette modalité d’offre de garde mise en place en 2004 avec la Prestation d’accueil du jeune enfant (Paje) a étendu le label « structure » aux micro-crèches (4) à partir de 2007 expliquant la dynamique d’évolution du recours à cette prestation. Depuis 2011, sur l’ensemble de la région Île-de-France, le nombre d’enfants bénéficiaires du Cmg structure a presque doublé pour atteindre, en décembre 2013, 4 556 enfants de moins de 3 ans. Plus de la moitié de ces enfants vit entre Paris et les Hauts-de-Seine (61,9 %) (cf. figure 5.).

Figure 5. Répartition des enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Complément de mode de garde - structure en 2013 (%)



Sources: Caisses d’allocations familiales d’Île-de-France, 2013.

Le recours à cette prestation permet à près de 1 enfant sur 100 d’être couvert par cette prestation (cf. tableau 6.). À Paris, 2 enfants sur 100 sont couverts et dans les Hauts-de-Seine, 1,6. Le faible recours à cette prestation provient probablement d’une moindre connaissance par les familles du bénéfice de cette offre, ou d’un maillage territorial encore peu développé, ou du coût que peut représenter le fait de passer par un intermédiaire.

■ Une baisse sensible du Complément de libre choix d’activité

En décembre 2013, 97 740 enfants de moins de 3 ans sont gardés par un de leurs parents alors qu’ils

(3) On considère que le nombre d’enfants gardés au domicile parental correspond à un nombre de places d’accueil par les salariés à domicile.

(4) Il s’agit du nombre de places proposées par les micro-crèches non financées par la PSU.

étaient 103 477 à la fin de l'année 2011, équivalant à une diminution des effectifs de - 5,5 %. Que ce soit pour le Clca taux plein ou pour le Clca taux

existent pour lesquelles on ne connaît pas l'offre théorique, qui est alors approchée par l'usage: le nombre de places offertes par les salarié(e)s

Tableau 6. Nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans offertes par le Complément de mode de garde - structure, en 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Cmg Structure	1 658	1 162	196	369	237	573	131	230	<b>4 556</b>
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	83 087	72 143	83 402	61 258	59 209	59 364	55 182	57 937	<b>531 582</b>
Pour 100 enfants de moins de 3 ans	2,0	1,6	0,2	0,6	0,4	1,0	0,2	0,4	<b>0,9</b>

Sources: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2013.

réduit, les effectifs des bénéficiaires baissent, respectivement de - 5,6 % et - 5,5 %. Comme pour les autres modes de garde individuelle, les départements où les bénéficiaires du Clca ont le plus baissé sont les départements où les autres offres de garde, notamment la garde collective, ont augmenté sur cette période, et inversement. Néanmoins, le Clca à taux plein est la composante la plus répandue auprès des familles franciliennes où près de 60,0 % l'ont choisie parmi celles ayant opté pour une interruption de leur activité (cf. figure 6.). Celles de Seine-Saint-Denis y recourent fortement, 70,6 % ont choisi le taux plein ou encore, celles du Val-d'Oise avec 63,3 %, soit un peu plus de la moyenne régionale.

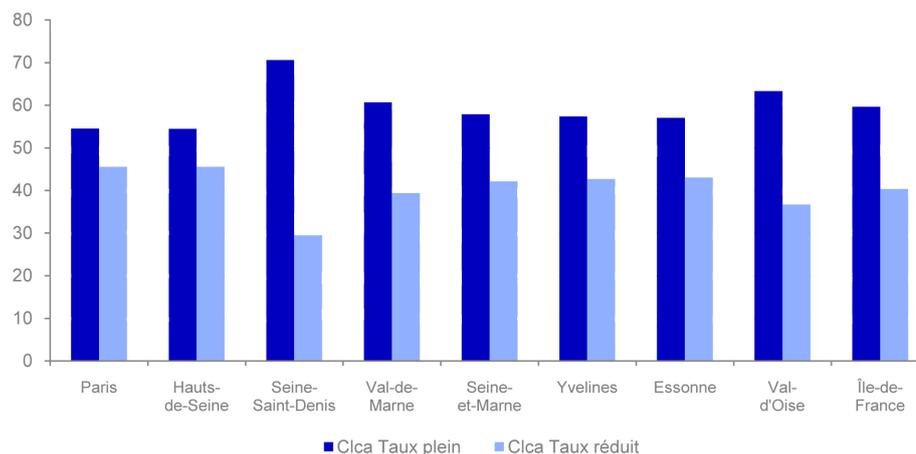
### L'offre globale des modes de garde

Tous modes de garde confondus, l'Île-de-France offre un potentiel de 48,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 7). Cette moyenne régionale se rapproche fortement de la

à domicile est approché par le nombre d'enfants gardés ; le nombre de places proposées par les micro-crèches non financées par la Psu est déterminé par le nombre d'enfants bénéficiant d'un complément de mode de garde pour ce type d'accueil, (voir ci-dessus) et les places en préélémentaire destinées aux enfants de moins de 3 ans sont définies par le nombre d'enfants âgés de 2 ans effectivement scolarisés ». (5) Au total la capacité théorique d'accueil ainsi obtenue est de 260 000 places.

L'offre réalisée par les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, micro-crèche, crèche familiale et parentale, jardin d'enfants) est le premier contributeur de l'offre globale puisqu'il couvre 23,8 % des enfants de moins de 3 ans. L'accueil proposé par les assistantes maternelles est le deuxième contributeur avec 18,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. La garde au domicile des parents contribue pour 4,1 places. L'école élémentaire, de façon plus

Figure 6. Répartition des bénéficiaires du Complément de libre choix d'activité selon sa composante en 2013 (%)



Sources: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013.

moyenne nationale où plus de 1 enfant sur 2 de moins de 3 ans peut obtenir une solution de garde. « L'offre théorique correspond à un instant T au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en Eaje, en classes préélémentaires, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et auprès de salarié(e)s à domicile. Elle ne doit donc pas tenir compte de l'usage réel de ces places. Rappelons cependant, que trois exceptions

marginales, offre à 1,3 % des enfants de moins de 3 ans une préscolarisation et finalement, le recours au complément de mode de garde structure participe pour 0,9 % à l'offre globale.

Toutefois, le territoire de l'Île-de-France se caractérise par une partition entre les départements de l'ouest francilien et le reste de la région : dans les Hauts-de-Seine, à Paris et dans les Yvelines la

(5) Observatoire national de la petite enfance (2015), « L'accueil du jeune enfant en 2014-Données statistiques » p.23.

Tableau 7. Capacité théorique totale d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2013

Pour 100 enfants	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France	France entière*
Places en Eaje	38,6	34,1	16,1	22,8	13,3	24,1	20,8	14,7	23,8	16,6
Places chez les assistantes maternelles	6,7	15,4	12,0	15,8	33,1	25,4	28,6	24,0	18,9	32,9
Enfants bénéficiaires d'un Cmg Garde à domicile	12,1	8,9	0,8	2,9	0,6	3,1	0,6	0,7	4,1	1,7
Enfants bénéficiaires d'un Cmg Structure	2,0	1,6	0,2	0,6	0,4	1,0	0,2	0,4	0,9	.
Enfants scolarisés	1,1	1,6	0,5	1,7	1,4	1,8	1,1	1,2	1,3	4,0
Capacité théorique totale	50 236	44 466	24 714	26 853	28 811	32 901	28 314	23 756	260 052	1 342 900
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	83 087	72 143	83 402	61 258	59 209	59 364	55 182	57 937	531 582	2 400 000
Capacité théorique totale pour 100 enfants de moins de 3 ans	60,5	61,6	29,6	43,8	48,7	55,4	51,3	41,0	48,9	55,1

Sources: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2013.

\* Ces données sont issues de l'Accueil du jeune enfant en 2014 - rapport 2015 de la Cnaf

couverture globale est largement au-dessus de la moyenne régionale (61,6 places, 60,5 places et 55,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans). Les départements les moins couverts, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, offrent respectivement à moins de 1 enfant sur 3 et à 4 enfants sur 10, un mode de garde.

Le territoire francilien est couvert de manière inégale par les différents modes d'accueil du jeune enfant.

D'une part, les disparités sont révélées par des taux de couverture globaux allant de 29,6 (Seine-Saint-Denis) à 61,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (Hauts-de-Seine). D'autre part, ces disparités sont également le reflet d'une couverture territoriale différente selon le type du mode de garde.

À l'intérieur même des départements, la couverture entre les communes est très contrastée. En effet, l'Île-de-France se caractérise par une dichotomie selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est où les communes situées à l'ouest de cet axe sont les communes les mieux pourvues avec des taux supérieurs à la moyenne régionale. Près de 1 commune francilienne sur 2 est dans cette situation. La totalité des arrondissements parisiens est concernée, de même que 9 communes sur 10 dans les Hauts-de-Seine ainsi que près de la moitié des communes des Yvelines, principalement situées sur la périphérie de la petite couronne. À l'inverse, les communes à l'est de ce même axe, sont les moins pourvues. Ce sont 51,7 % des communes franciliennes qui ont un taux de couverture globale inférieur ou égal à la moyenne régionale. Il s'agit principalement des communes de Seine-Saint-Denis (plus de 9 communes sur 10), des communes du Val-de-Marne (57,4 % des communes) et du Val-d'Oise (50,3 %) (cf. carte 1).

Les communes dont le taux de couverture est supérieur à 100 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont toutes situées dans les départements de la grande couronne (exception faite pour une commune du Val-de-Marne, Rungis). Pour la majorité d'entre elles, c'est principalement le fruit d'une offre de places chez les assistantes maternelles importante. Pour d'autres, c'est également le jumelage entre une offre de places chez ces professionnelles de la petite enfance et une offre de

places en établissements d'accueil du jeune enfant. Les compléments de mode de garde (garde à domicile ou structure) jouent peu dans ces importants taux de couverture.

En effet, l'analyse du nombre de places offertes selon les différents types d'accueil (Eaje, assistante maternelle, garde à domicile et structure) témoigne des disparités de l'offre proposée aux familles selon la commune de résidence (cf. carte 2). Il se dessine ainsi 4 profils (6) de communes différenciées selon le nombre de places offertes et selon le type d'accueil. Il apparaît, alors, clairement que plus on s'éloigne de Paris, plus les communes tendent vers une offre d'accueil individuel.

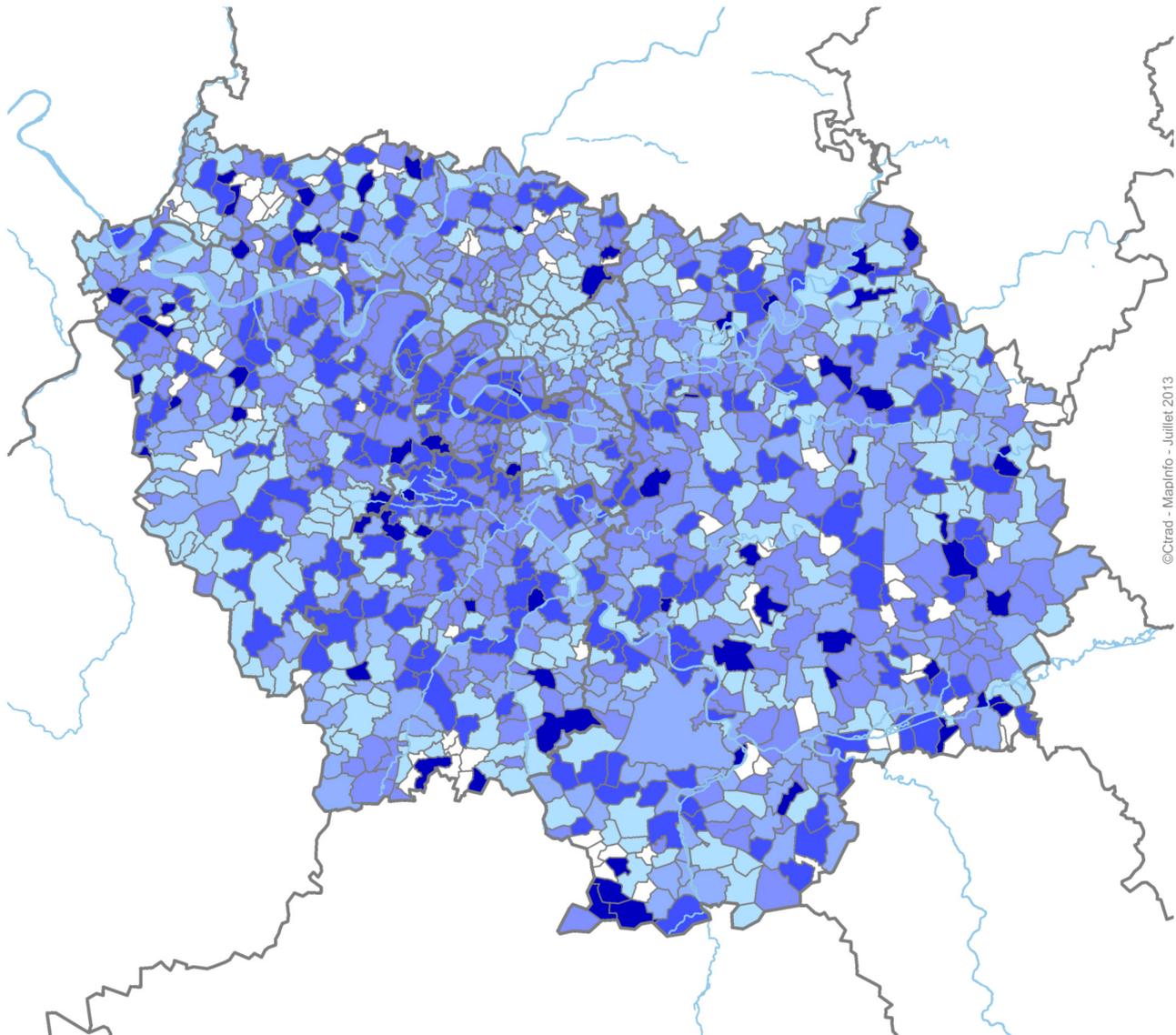
Sur l'ensemble de l'offre en nombre de places par les différents modes de garde, la région Île-de-France se caractérise par une offre prépondérante de places en Eaje. En effet, près de la moitié des places consacrées à l'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans est dédiée à la garde collective, tandis que près de 40 % sont des places chez les assistantes maternelles. Quant à la garde au domicile, elle représente 9 % et celle par le biais d'un prestataire ou micro-crèche, 2 % dans l'offre globale des modes de garde.

Le premier profil, l'hypercentre et la petite couronne des Eaje et des assistantes maternelles, se caractérise par une représentation quasi égale entre le nombre de places chez les assistantes maternelles et en accueil collectif, et une sous-représentation du mode de garde au domicile parental ou par l'intermédiaire d'un prestataire. Ce profil est proche des caractéristiques franciliennes en ce qui concerne le nombre de places offertes. Les communes concernées se situent toutes dans l'hypercentre parisien (du 1er au 8ème arrondissement, excepté le 5ème), les départements de la petite couronne et les communes des départements de la grande couronne limitrophes de la petite couronne. Ces communes sont des pôles très urbanisés de la région, et de plus, 55,6 % des enfants de moins de 3 ans y vivent. D'autres communes de la grande couronne plus excentrées (Étampes, Dourdan, Rambouillet, Mantes-la-Jolie, Meaux, Coulommiers) font partie de ce profil en raison de la densité de leur tissu urbain. Bien que la Seine-Saint-Denis appartienne à ce premier profil, l'offre de garde pour 100 enfants

(6) Le profil 0 apparaissant dans la carte fait référence aux communes qui n'ont aucune place quel que soit le mode de garde.

# Carte 1 La couverture par les modes de garde des enfants de moins de 3 ans dans les communes d'Île-de-France en 2013

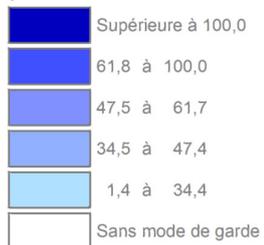
Moyenne régionale: 48,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans



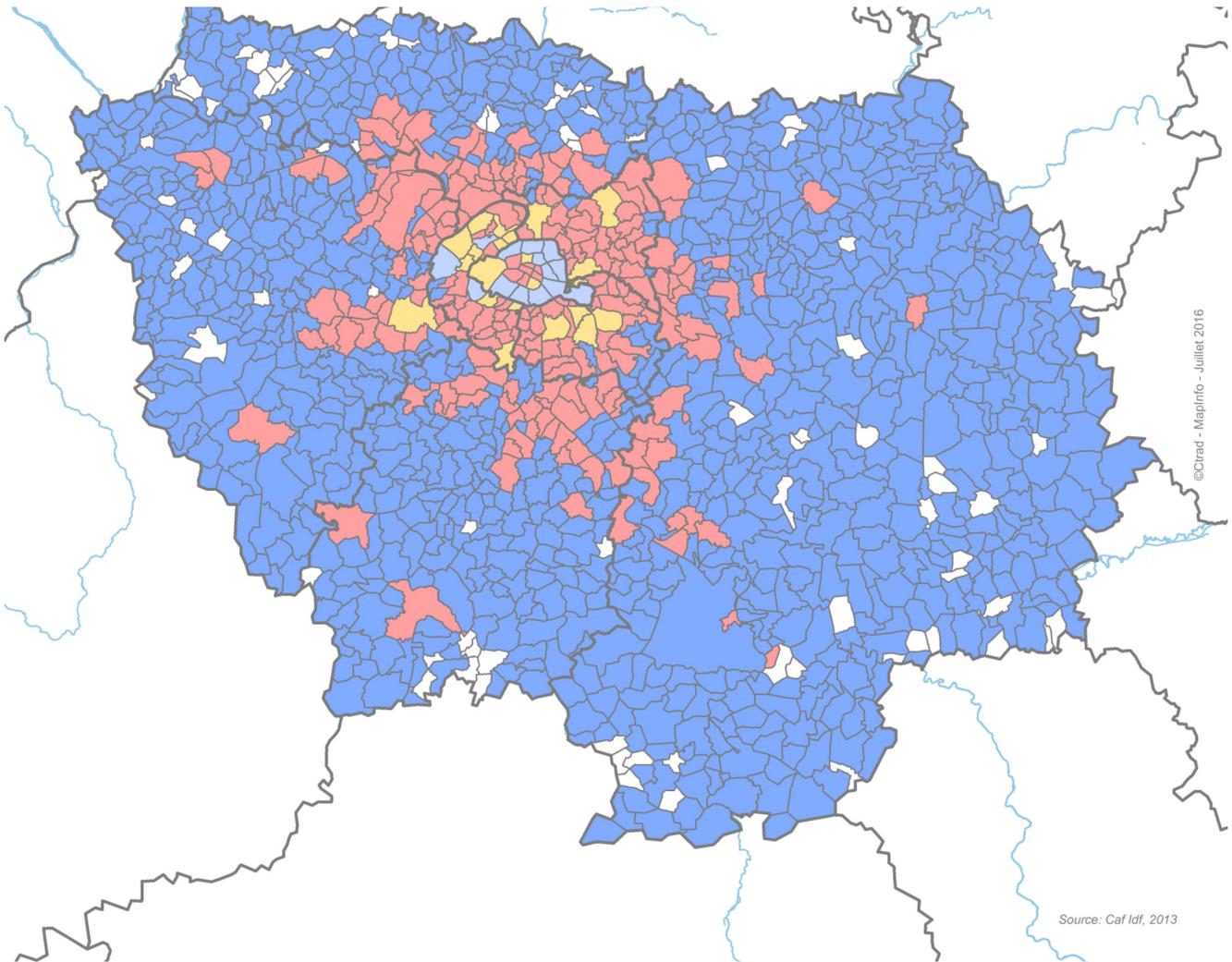
©Ctrad - MapInfo - Juillet 2013

Sources: Caf Îdf, 2013 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2013.

Offre globale en nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans

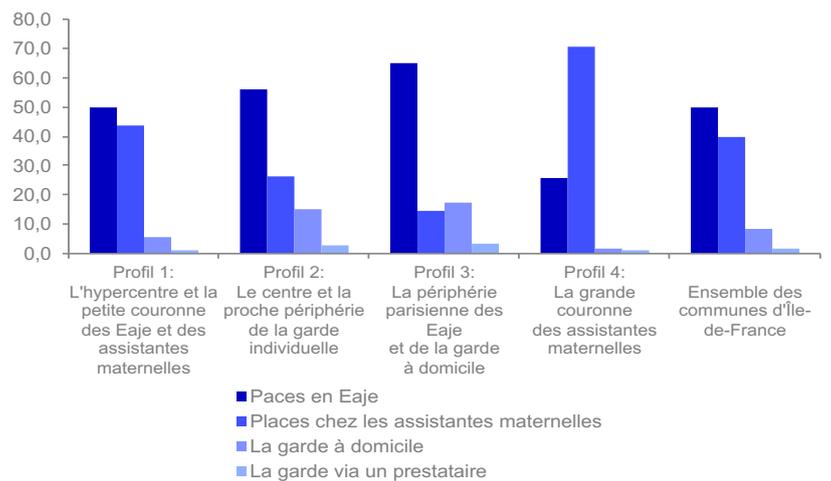


## Carte 2 Une typologie du territoire francilien selon les différents modes de garde



### Classification de l'offre globale des modes de garde

Profil 0	(87)
Profil 1	(221)
Profil 2	(22)
Profil 3	(13)
Profil 4	(957)



de moins de 3 ans se trouve être bien en-deçà de la moyenne régionale (cf. carte 1) et révèle ainsi un manque de places au regard du nombre d'enfants de moins de 3 ans (7). Certaines communes du Val-de-Marne sont dans cette même situation (Boissy-Saint-Léger, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi,...).

Le deuxième profil, le centre et la proche périphérie de la garde individuelle, se différencie par une légère surreprésentation du nombre de places en Eaje, une surreprésentation de la garde à domicile ou par le biais d'un prestataire. L'offre de places chez les assistantes maternelles est sous-représentée. Ce profil est caractéristique des arrondissements parisiens aisés (5ème, 9ème et 16ème arrondissement) et des communes (Versailles, Colombes, Issy-les-Moulineaux, Asnières,...) se situant majoritairement dans les départements les plus aisés de l'Île-de-France. Ces résultats peuvent être rapprochés des taux de couverture globale communaux qui, pour les Hauts-de-Seine, sont majoritairement au-dessus de la moyenne régionale voire supérieurs à 100 %.

Le troisième profil, la périphérie parisienne des Eaje et de la garde à domicile, est marqué par une surreprésentation du nombre de places en accueil collectif et par la garde au domicile parental ainsi que l'offre par le biais d'un prestataire.

L'offre de places chez les assistantes maternelles y est la plus sous-représentée par rapport aux caractéristiques de la région. Sont concernés 10 arrondissements parisiens, du 10ème au 20ème (exception faite pour le 16ème), auxquels s'ajoutent 3 communes de la petite couronne occidentale alto-séquanaise (Courbevoie, Boulogne-Billancourt et Rueil-Malmaison). L'offre de garde pour 100 enfants de moins de 3 ans atteint dans ces territoires jusqu'à 30 points supérieurs à la moyenne régionale ce qui corrobore une offre essentiellement composée de places en Eaje et d'offre de garde à domicile.

Quant au quatrième profil, la grande couronne des assistantes maternelles, se distingue par une surreprésentation importante du nombre de places offertes par les assistantes maternelles, une faible représentation des places en Eaje et une sous-représentation importante de l'offre de garde au domicile parental ou par le biais d'un prestataire. Il s'agit des communes de la grande couronne et de quelques communes du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, situées aux frontières de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val-d'Oise. Il se trouve que les départements de la grande couronne ont une offre de garde pour 100 enfants de moins de 3 ans par les assistantes maternelles de 5 points pour le Val-d'Oise, à 14 points pour la Seine-et-Marne supérieure à la moyenne régionale. ■

---

(7) Pour information, 15,7 % des enfants de moins de 3 ans vivent en Seine-Saint-Denis. C'est du même ordre que la part des enfants de cette tranche d'âge vivant à Paris.

Emmanuelle Pascal,  
Ctrad – Caf en Île-de-France